Nations Unies S/PV.7976



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7976e séance

Lundi 19 juin 2017, à 10 heures

New York

Président :	M. Llorentty Solíz	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	Mme Carrión

Ordre du jour

Consolidation et pérennisation de la paix

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session(S/2017/76)

17-17416 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation et pérennisation de la paix

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (S/2017/76)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Cho Tae-yul, Représentant permanent de la République de Corée et Président de la Commission de consolidation de la paix, et S. E. M. Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya et ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/76, qui contient le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session.

Je donne maintenant la parole à M. Cho Tae-yul.

M. Cho Tae-yul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Représentant permanent du Kenya, l'Ambassadeur Kamau, pour le leadership et l'engagement dont il a fait preuve durant sa présidence couronnée de succès de la Commission de consolidation de la paix l'an dernier, en travaillant sans relâche pour jeter les bases d'une Commission plus robuste, plus efficace et plus pertinente. La Commission a réalisé des progrès importants en 2016 dans la mise en œuvre de différentes résolutions relatives à l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui ont été adoptées. Cette année, nous faisons fond sur ces réalisations, alors que la Commission de consolidation de la paix continue de promouvoir une approche intégrée, stratégique et cohérente de la consolidation de la paix et de la pérennisation de la paix.

Suite à la déclaration du président du Conseil de sécurité adoptée en janvier (S/PRST/2017/2), soulignant l'importance du rôle fédérateur de la Commission de consolidation de la paix pour ce qui est d'œuvrer à la consolidation de la paix, la Commission s'est employée à mettre à profit son rôle fédérateur en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, pour faire en sorte que les organismes des Nations Unies, les pays du Sahel et d'autres partenaires internationaux et régionaux s'engagent de manière plus affirmée et travaillent davantage en partenariat afin de faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le 6 mars, j'ai convoqué une réunion de la Commission de consolidation de la paix durant laquelle nous avons entendu des exposés de M. Pierre Buyoya, ancien Président du Burundi et Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel; de M. Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel; de M. Najim Elhadj Mohamed, Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel); et de M. Angel Losada, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel. Des représentants des pays membres du G5 Sahel ont également participé à la réunion. En outre, en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, en collaboration avec le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, j'ai pris part à la réunion de la plateforme de coordination pour le Sahel, qui s'est tenue la semaine dernière à N'Djamena. Cette réunion m'a permis de recenser des domaines dans lesquels la Commission de consolidation de la paix pourrait appuyer, sur demande, les efforts déployés par les pays du Sahel en faveur du développement et de la stabilité. Je me réjouis à la perspective d'en discuter plus en détail durant le dialogue interactif informel qui se tiendra ce matin.

Les résolutions que je viens d'évoquer engageaient la Commission de consolidation de la paix à envisager de revoir ses méthodes de travail pour accroître l'efficience et la souplesse de son action au service de la consolidation et de la pérennisation de la paix. À cet égard, conformément à son mandat et à la demande des États concernés, la Commission poursuit son examen de situations propres à certains pays et à certaines régions.

À la demande du Gouvernement gambien, la Commission a convoqué une réunion pour discuter des priorités de la consolidation de la paix en Gambie, suite à la visite que, en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, j'ai effectuée dans ce pays en mars dernier. Cette réunion s'est tenue après que des faits nouveaux sont survenus sur le terrain et que d'importantes initiatives régionales ont appuyé la transition politique en Gambie, avec le ferme soutien du Secrétaire général. Lors de cette réunion de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent de la Gambie a présenté la situation du point de vue du Gouvernement, tandis que la Commission a

constitué une enceinte permettant de discuter de l'appui international et régional.

Le 7 juin, la Commission a également convoqué une réunion sur la situation dans les Îles Salomon, à la demande du Premier Ministre salomonais, qui a exposé les principaux défis auxquels se heurte le pays en matière de consolidation de la paix en cette période cruciale, puisque la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon est censée quitter le pays ce mois-ci.

Non seulement la Commission a pu avoir un échange direct avec le Premier Ministre, mais elle a également entendu une représentante du Groupe parlementaire des jeunes femmes, ainsi que des partenaires régionaux clefs des Îles Salomon, parmi lesquels les membres du Forum des îles du Pacifique et le Président de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Ce fut pour la Commission une excellente occasion de faire la preuve de son utilité incomparable en tant qu'instance de partenariat permettant aux pays de dialoguer avec la communauté internationale sur les enjeux de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

À sa onzième session, la Commission doit cependant encore aborder un certain nombre de priorités, que je voudrais brièvement exposer.

Premièrement, sur la question des partenariats, les partenariats et la coopération avec les parties prenantes, au sein et en dehors des Nations Unies, sont cruciaux. La Commission doit envisager toutes les options disponibles pour renforcer sa collaboration avec les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ainsi qu'avec des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine. Ce mois-ci, je me suis rendu, avec un groupe d'ambassadeurs de la Commission de consolidation de la paix à la Banque mondiale, à Washington, où j'ai rencontré le Président de l'institution, plusieurs administrateurs et d'autres hauts responsables. Nous avons discuté des moyens de resserrer le partenariat entre la Commission et la Banque mondiale pour appuyer les pays touchés par un conflit qui figurent à l'ordre du jour de l'ONU et de la Banque mondiale. La discussion va se poursuivre le 30 juin, à la session annuelle de la Commission de consolidation de la paix sur les partenariats au service du financement de la paix, à laquelle Kristalina Georgieva, Directrice générale du Groupe de la Banque mondiale, a accepté de participer, aux côtés du Secrétaire général António Guterres.

Pour ce qui est de l'Union africaine, j'ai l'intention de donner suite aux travaux enclenchés par mon prédécesseur et de me rendre au Siège de l'Union africaine d'ici à la fin de l'année, afin de renforcer notre collaboration avec l'Union africaine, en particulier avec le Conseil de paix et de sécurité.

Au sein de l'ONU aussi, nous devons explorer plus avant les moyens d'améliorer la qualité des conseils que nous prodiguons à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social. Ces derniers mois, le Conseil de sécurité a demandé à la Commission de consolidation de la paix de le conseiller sur un certain nombre de questions régionales et nationales, notamment la région du Sahel, la République centrafricaine, le Libéria et la Guinée-Bissau. Ce sont là de bonnes occasions pour la Commission de prouver que, grâce à son rôle fédérateur, elle peut fournir des conseils solides et complets à la demande des organes principaux de l'ONU.

Dans la logique de la déclaration présidentielle sur le Sahel que j'ai mentionnée tout à l'heure, la Commission de consolidation de la paix entend proposer, le 28 juin, une réunion conjointe, avec le Conseil économique et social, consacrée à la région du Sahel, au cours de laquelle seront examinés les moyens de surmonter les obstacles au développement dans la région, et nous serons prêts à en communiquer les conclusions au Conseil s'il nous en fait la demande.

Deuxièmement, en ce qui concerne la cohérence, les résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix ont reconnu qu'il était important que la Commission promeuve une approche intégrée, stratégique et cohérente de la consolidation de la paix et appelle durablement l'attention de la communauté internationale sur la pérennisation de la paix. Ces dernières années, la Commission a prouvé que, en réunissant différentes composantes du système des Nations Unies en une seule instance, elle pouvait permettre une action mieux intégrée et plus cohérente dans les pays concernés. En discutant des questions de consolidation de la paix propres à un pays ou une région avec les responsables des départements concernés, la Commission a l'occasion de réaffirmer ce message et d'accroître la cohérence de la démarche des Nations Unies en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. Je suis déterminé à mettre à profit le reste de la session en cours pour avancer dans ce sens, afin de mobiliser les acteurs compétents des Nations Unies et d'envisager les moyens de mieux travailler ensemble.

Troisièmement, en ce qui concerne la question de l'égalité des sexes, la Commission a adopté en 2016 sa stratégie en matière d'égalité des sexes, qui fait désormais partie intégrante de ses travaux. La Commission continuera de faire fond sur les réalisations précédentes pour promouvoir l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix et créer des occasions d'accroître la participation des femmes à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Quatrièmement, enfin, en ce qui concerne la transparence, l'efficience et la souplesse de son action, la Commission continuera de rechercher les moyens de répondre rapidement et efficacement aux demandes de conseils et d'appui, notamment grâce aux responsables de la coordination récemment nommés pour les questions relatives à l'égalité des sexes, à la jeunesse, au renforcement des institutions, au financement et à l'appropriation nationale.

La Commission de consolidation de la paix est une instance consultative intergouvernementale auprès de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Sa pertinence est tributaire de sa capacité de fournir le type de conseil susceptible d'enrichir les délibérations de ses organes de tutelle. La Commission reste déterminée à fournir ce type de conseil en tirant pleinement parti de son rôle fédérateur et de la diversité de ses membres, tout en reconnaissant que la paix, le développement et les droits de l'homme sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Nous nous tenons prêts à répondre présents lorsqu'on nous demandera de contribuer à la consolidation et à la recherche de la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Cho Tae-Yul des informations qu'il vient de fournir au Conseil.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kamau.

M. Kamau (Kenya) (*parle en anglais*) : Je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour présenter le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (S/2017/76). Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de la Bolivie à la présidence du Conseil de sécurité, et de la façon dont vous dirigez les travaux du Conseil.

Je tiens à saluer le leadership du Représentant permanent de la République de Corée, Président de la Commission de consolidation de la paix à sa onzième session, et à féliciter tous les membres de la Commission, y compris les membres du Conseil, de leur engagement constant envers les travaux de la Commission. Je souhaite également vous remercier, Monsieur le Président, de votre décision de convoquer le dialogue interactif informel annuel entre les membres du Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix immédiatement après la séance d'information de ce matin. Nous attendons cet échange informel avec intérêt, car il est l'occasion de renforcer encore davantage le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil.

J'en viens maintenant à la présentation du rapport annuel de la Commission sur les travaux de sa dixième session. L'année 2016 a été une année importante pour la Commission de consolidation de la paix, marquée par l'adoption des résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix et par plusieurs activités entreprises par la Commission pour mettre en œuvre ces résolutions. En avril 2016, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont non seulement réaffirmé la pertinence de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe consultatif intergouvernemental, mais ils ont aussi souligné qu'il importait que celle-ci promeuve une approche de la consolidation de la paix qui soit intégrée, stratégique et cohérente et qu'elle appelle durablement l'attention de la communauté internationale sur la pérennisation de la paix, servant ainsi de lien entre les organes principaux et constituant une plateforme qui réunit les États Membres de l'ONU et un large éventail de partenaires intéressés par la consolidation de la paix. Je voudrais appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les points suivants.

Premièrement, au cours de la période couverte par le rapport, la Commission a diversifié sa collaboration et fait la preuve de sa capacité à répondre avec souplesse aux demandes des États Membres. Elle a organisé toute une série de débats sur des régions, des pays ou des thèmes précis. Son examen des enjeux et perspectives de la consolidation de la paix à la suite de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest s'est appuyé sur la visite que le Président de la Commission a effectuée dans la région afin d'appréhender les possibilités et les difficultés rencontrées dans la sous-région en matière de consolidation de la paix. Tout au long de la crise, la Commission a servi de cadre important pour répondre aux demandes des États Membres, tendant à ce que les enjeux transfrontaliers et sous-régionaux soient abordés, tout en améliorant la cohérence entre différentes parties prenantes. La Commission a également bénéficié d'exposés présentés par des experts du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et du Programme des Nations Unies

pour le développement, prouvant ainsi que les efforts de la Commission pour mettre en place une approche plus cohérente de la consolidation de la paix à l’échelle de tout le système avaient franchi une étape supplémentaire.

Deuxièmement, la valeur des travaux accomplis par la Commission de consolidation de la paix se mesure à sa capacité d’utiliser pleinement sa composition diversifiée pour renforcer son rôle de lien entre les principaux organes et les entités de l’ONU. Nous convenons tous que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l’homme sont étroitement liés et se renforcent mutuellement, tout en reconnaissant que le développement, seul, ne garantit pas la paix, comme la paix, seule, ne garantit pas le développement durable. C’est pourquoi nous avons travaillé avec l’Assemblée générale et le Conseil économique et social afin d’examiner d’éventuelles synergies entre la consolidation de la paix, la pérennisation de la paix et le développement durable. Chaque fois que nous avons été sollicités, nous avons fourni des conseils au Conseil de sécurité d’une façon globale, comme, par exemple, dans le cas du Libéria et de la Guinée-Bissau.

Troisièmement, tout au long de la dixième session, la Commission a aussi accompli des progrès importants dans l’établissement de relations plus fortes avec des partenaires clefs, notamment les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales et autres organismes du système des Nations Unies. Le Président a collaboré avec le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine sur des questions d’intérêt mutuel et sur des domaines de coopération potentiels avec la Commission, tel que requis dans les résolutions parallèles – la résolution 70/262 de l’Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité. J’engage instamment la Commission à poursuivre dans cette direction et à étudier toutes les possibilités de renforcer sa collaboration avec les États Membres, les organisations de la société civile et, s’il y a lieu, les acteurs compétents du secteur privé.

Quatrièmement, les efforts de consolidation de la paix requièrent des ressources prévisibles et durables. À cet égard, en 2016 la Commission a poursuivi ses efforts visant à renforcer les synergies avec le Fonds pour la consolidation de la paix. Au cours de la dixième session, nous avons eu plusieurs occasions de renforcer ces synergies. La réunion sur le financement de la consolidation de la paix au Kirghizistan, en octobre 2016, n’est qu’un exemple de la façon dont la Commission peut servir aux pays recevant un financement du Fonds pour la consolidation de la paix de plateforme où débattre de l’impact du Fonds sur les efforts nationaux de consolidation de la paix. J’espère que d’autres pays suivront l’exemple du Kirghizistan s’agissant de collaborer activement avec le Fonds pour la consolidation de la paix en tant que plateforme où partager les données d’expériences en matière de consolidation de la paix et les exemples de réussite.

Cinquièmement, l’Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont encouragé la Commission de consolidation de la paix à envisager de diversifier ses méthodes de travail pour accroître son efficacité et sa souplesse. À la suite de l’adoption des résolutions d’avril 2016, la Commission a procédé à un examen de son règlement intérieur et de ses méthodes de travail en vue, entre autres choses, de considérer d’autres formes d’engagement possibles de la Commission et de renforcer son rôle consultatif, notamment en adaptant l’action qu’elle mène au programme de travail des séances du Conseil de sécurité sur la question.

Outre ces cinq points, la Commission a fait beaucoup plus en 2016 pour appuyer la consolidation de la paix et la pérennisation de la paix, notamment par le biais de l’action qu’elle mène dans des pays donnés, comme indiqué dans le rapport annuel (S/2017/76). Je suis convaincu que sous la présidence avisée de la République de Corée, la Commission de consolidation de la paix continuera d’évoluer pour devenir une plateforme plus dynamique et plus importante où les membres pourront discuter des défis qui empêchent de consolider et de pérenniser la paix et des occasions de le faire.

Pour terminer, je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, et toute son équipe du Bureau d’appui à la consolidation de la paix, de leur aide tout au long de la dixième session, ainsi que de leur attachement à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Je voudrais aussi souhaiter plein succès à l’Ambassadeur Cho Tae-yul en tant que Président en 2017.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie S. E. M. Kamau de son exposé et du travail effectué.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Carrión (*parle en espagnol*) : L’Uruguay voudrait tout d’abord exprimer sa solidarité avec les Gouvernements colombien, malien et britannique suite aux attentats qui ont eu lieu dernièrement dans ces pays.

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des victimes.

Je remercie le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Cho-Tae-yul, et l'ancien Vice-Président et ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Macharia Kamau, de leurs exposés et du travail effectué à la tête de la Commission

Depuis que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté des résolutions pratiquement identiques sur le fond – les résolutions 2282 (2016) et 70/262, respectivement – sur la consolidation de la paix, la Commission a été revitalisée et a avancé dans la mise en œuvre de ses objectifs au travers de l'examen de plusieurs situations qui vont au-delà de celles examinées par les formations pays.

En janvier dernier, le Conseil de sécurité s'est félicité de la coopération entre le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et la Commission de consolidation de la paix, et a souligné à cet égard l'importance de l'action menée par la Commission pour consolider la paix en Afrique de l'Ouest ainsi que pour encourager un engagement et un partenariat plus profonds entre les pays du Sahel et d'autres partenaires pour promouvoir l'application et l'adaptation de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour la sous-région.

Les conflits qui affligent les pays du Sahel et du bassin du lac Tchad s'aggravent en raison de multiples facteurs adjuvants, comme notamment la propagation de la menace terroriste, la faiblesse de la présence de l'État, les crises humanitaires et alimentaires et les effets des changements climatiques. À cet égard, nous saluons l'action menée aux niveaux national, régional et international pour remédier à la situation et accorder un financement à la région du Sahel et du bassin du lac Tchad. Tant la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad que la force conjointe créée à l'initiative du Groupe de cinq pays du Sahel sont des exemples clairs d'efforts régionaux coordonnés qui s'avèrent pertinents face à des situations de ce type, se caractérisant par des éléments qui transcendent les frontières et affectent des régions entières.

Nous sommes d'avis que l'action menée par la Commission de consolidation de la paix donne une idée globale et élargie des défis auxquels sont confrontées ces deux régions. La Commission, en tant que coordinatrice de tous les efforts en cours, renforcera indubitablement la coopération entre l'ensemble des parties, notamment les principaux organes et les entités des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, comme l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que les institutions financières internationales et les pays bailleurs de fonds. Une telle coordination est indispensable si nous voulons aborder ces situations d'une façon globale et inclusive et répondre aux préoccupations en matière de maintien de la paix et de sécurité, d'aide humanitaire et de coopération au service du développement. À cet égard, l'Uruguay croit comprendre qu'un rapprochement et des échanges accrus entre la Commission et le Conseil de sécurité revêtent une importance prioritaire. Par exemple, nous soulignons l'utilité d'organiser de réunions interactives, comme celle programmée aujourd'hui, et la nécessité de contacts plus fréquents entre eux.

Pour terminer, je félicite la Commission de consolidation de la paix d'avoir intégré la problématique hommes-femmes dans ses travaux. Il a été amplement prouvé les femmes sont des acteurs pertinents dans la prévention et le règlement des conflits et jouent un rôle déterminant dans le relèvement des sociétés et dans le processus d'édification d'une paix durable.

La séance est levée à 10 h 30.